



LA NOTICE



PC 4 / PC Mi 4 DP 11

Rédigez un texte décrivant votre projet. Avec des termes précis, expliquez les points suivants :

- > paysage : urbain, rural, vallonné, plat, arboré, etc.
- > terrain : pente, accès, plantations existantes ou à réaliser, visibilité dans le paysage, etc.
- > aspect de la construction : volumes, matériaux, couleurs, architecture traditionnelle ou contemporaine, etc.
- > adaptation du projet à son environnement : respect de l'architecture locale, préservation des plantations existantes, etc.



NOTEZ-BIEN

Soyez cohérent dans ce que vous indiquez entre la notice, le CERFA et les pièces graphiques ! Dans le cas d'une Déclaration Préalable, la notice n'est obligatoire que pour les projets situés en secteur protégé. Cependant, pour une meilleure compréhension du projet, la notice est souvent nécessaire.



Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

NOUS CONTACTER



02 35 56 14 14



4 rue de la Brême, 76190 YVETOT



yvetot-normandie.fr



urba@yvetot-normandie.fr